



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Dix-neuvième session

Rome, 13-16 avril 2005

NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE: INTÉGRATION DE L'ÉLEVAGE, DE LA FORESTERIE ET DES PÊCHES DANS LE PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (NOTE DE SYNTHÈSE)

Table des matières

[1. INTRODUCTION](#)

[2. DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE](#)

[Annexe 1: Les engrais et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine](#)

[Annexe 2: Ressources totales nécessaires pour les domaines prioritaires du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, de 2002 à 2015 \(en milliards de dollars EU\)](#)

1. INTRODUCTION

1. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) sert de cadre au développement de l'agriculture africaine au sein du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Programme détaillé a été établi par la FAO en étroite collaboration avec le Secrétariat du NEPAD et à la demande du Comité directeur de ce dernier. Il est délibérément axé sur les investissements réalisés dans trois domaines fondamentaux et complémentaires pour améliorer au plus vite la situation en Afrique: i) *augmentation des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau*; ii) *développement des infrastructures rurales et des capacités*

pour améliorer la productivité, ce dont l'Afrique a tant besoin. Le document du Programme a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Maputo en juillet 2003 et il a été publié par le NEPAD ce même mois.

2. Document complémentaire: à la réunion qu'ils ont tenue au Siège de la FAO à Rome en juin 2002, les ministres de l'agriculture africains ont spécifiquement « *demandé que les sous-secteurs des pêches, de l'élevage et des forêts bénéficient d'une attention suffisante dans le cadre du NEPAD* ». Ils ont renouvelé la demande qu'ils avaient formulée à la réunion de juin 2003 des ministres de l'agriculture de l'Union africaine, à Maputo, au Mozambique.

3. Le Comité directeur du NEPAD a demandé ensuite à la FAO d'aider à préparer le document sur les pêches, l'élevage et les forêts, dont les points principaux sont résumés dans la présente note. Des projets de documents ont été rédigés, distribués pour être examinés et ils sont à présent rassemblés dans un volume qui vient compléter le Programme; ce volume complémentaire sera publié lorsqu'il aura été approuvé par le Sommet de l'Union africaine en juillet 2005. L'inclusion des secteurs de l'élevage, des pêches et des forêts dans le Programme accroît les besoins d'**investissement** totaux, qui passent de 251 milliards de dollars EU à 320 milliards de dollars EU, d'ici 2015. Cette augmentation représente à peu près 6 milliards de dollars EU chaque année (voir Annexe 2).

4. L'Annexe 1 de la présente note mentionne en outre les engrais qui sont un élément important de l'accroissement de la production agricole en Afrique.

2. DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

2.1 Sous-secteur de l'élevage

5. On estime que le sous-secteur de l'élevage représente plus de la moitié du stock de capital agricole en Afrique subsaharienne et qu'il apporte une contribution significative au PIB agricole. Dans certains pays, la contribution de l'élevage à l'agriculture dépasse 50 pour cent (plus de 80 pour cent au Botswana, en Mauritanie et en Namibie; 70 pour cent au Lesotho; 58 pour cent au Soudan, pays dont l'effectif du cheptel est au deuxième rang en Afrique). L'élevage est également une importante source de nourriture, en particulier de protéines de qualité, de sels minéraux, de vitamines et d'oligoéléments pour la majorité de la population africaine. On estime que la viande, le lait et les oeufs fournissent environ un cinquième des protéines du régime alimentaire en Afrique.

6. Limitations à l'accroissement de la productivité de l'élevage: en raison des nombreuses difficultés que connaît le sous-secteur, la production et la productivité de l'élevage n'ont pu répondre à la demande croissante entraînant une augmentation de la dépendance vis-à-vis des importations qui se chiffre chaque année à quelque 700 millions de dollars EU. Le document complémentaire appelle l'attention sur les contraintes qui doivent être surmontées, depuis les difficultés techniques jusqu'aux considérations de politique générale et aux facteurs institutionnels, comme la réglementation excessive de l'État, le manque de moyens pour la recherche, les carences des services de vulgarisation et de santé animale, la commercialisation inadaptée et la transformation rudimentaire. Si ces contraintes étaient surmontées, il serait possible d'obtenir, d'ici 2015, une croissance annuelle moyenne de 4,2 pour cent de la production animale, ce qui permettrait de répondre aux besoins de la population croissante, d'améliorer la nutrition et d'éliminer progressivement les importations

alimentaires excessives. En particulier, la part de l'amélioration du développement et du transfert des technologies dans la croissance annuelle estimative serait plus importante. Il est prévu que des technologies spécifiquement conçues pour la production fourragère, la lutte contre les maladies et l'amélioration génétique pourraient assurer une augmentation de la productivité, en particulier pour les produits laitiers.

7. Stratégies et domaines prioritaires: le document complémentaire présente les stratégies nécessaires dans ce sous-secteur pour relever le défi d'un taux de croissance annuelle de 4,2 pour cent. Selon les zones, les stratégies sont les suivantes:

- Les meilleures possibilités sont offertes par les régions à précipitations moyennes dans les **zones semi-arides et subhumides** dont le potentiel de production d'aliments pour animaux est largement sous-exploité. La stratégie consisterait à renforcer l'apport de l'élevage dans les systèmes cultures-élevage.
- Dans les **zones d'altitude** où des niveaux élevés de production complémentaire intensive cultures-élevage ont été obtenus, il est encore possible d'accroître la productivité de l'élevage. Les stratégies pourraient être centrées sur l'amélioration génétique pour approvisionner en viande et en lait des marchés déjà bien développés et en expansion.
- Dans les zones arides et les parties les plus sèches des zones semi-arides, le potentiel d'expansion et d'amélioration de la productivité est assez limité. Les stratégies pourraient porter sur la protection des moyens d'existence pastoraux, la préservation de la productivité des terres de parcours et la prévention de la dégradation des terres.

8. Besoins financiers: le document complémentaire indique des ordres de grandeur: les besoins d'investissement totaux pour le développement de l'élevage sont estimés, en moyenne, à 1,8 milliard de dollars EU par an (soit environ 21 milliards de dollars EU sur 12 ans), dont près de 16 milliards de dollars EU (75 pour cent) pour l'infrastructure et 5,3 milliards de dollars EU (25 pour cent) pour le développement général et institutionnel. Un montant de 1,4 milliard de dollars EU a déjà été alloué à « l'infrastructure de l'élevage » au titre du troisième « pilier » du Programme (*Développement des infrastructures et des capacités commerciales nécessaires à l'amélioration de l'accès aux marchés*).

2.2 Sous-secteur de la foresterie

9. Dans l'optique du NEPAD, la foresterie peut apporter une contribution au bien-être économique et social de la population africaine grâce à la multiplicité des fonctions des forêts. Elle peut en particulier améliorer la productivité agricole en préservant la diversité biologique, en protégeant les bassins versants et en freinant la dégradation des terres et la désertification.

10. Domaines d'intervention prioritaires: dans l'optique ci-dessus, la composante forestière du Programme sera axée sur les quatre domaines prioritaires suivants: i) amélioration du cadre général et législatif et de la planification; ii) renforcement des structures institutionnelles pour améliorer la mise en application des politiques et de la législation; iii) accroissement des investissements dans des domaines critiques, en particulier pour mettre en oeuvre une gestion forestière durable et améliorer la disponibilité de biens et de services; et iv) renforcement des investissements complémentaires pour développer les

industries et soutenir l'infrastructure. Les orientations essentielles seraient les suivantes:

- Réformes générales et juridiques et utilisation améliorée des terres: la principale orientation dans ce domaine serait le renforcement du cadre général et juridique qui influe directement ou indirectement sur le secteur forestier. Plusieurs pays ont déjà commencé à modifier leurs politiques sectorielles, mais cette action doit être poursuivie et renforcée. Il est tout particulièrement nécessaire d'examiner les liens intersectoriels et l'incidence des politiques des autres secteurs sur les forêts, et vice versa, et de corriger les divergences.
- Renforcer le cadre institutionnel: la foresterie africaine est marquée par un certain nombre de faiblesses institutionnelles. Bien que plusieurs pays aient modifié leurs politiques forestières et introduit des changements dans leur législation, si un appui n'est pas fourni pour renforcer le cadre institutionnel, ces politiques et ces législations resteront inefficaces.
- Investir dans la gestion forestière durable: les efforts seront axés sur l'accroissement de la production de biens et de services tirés des forêts et des arbres, de manière durable.
- Améliorer l'efficacité des investissements dans les industries forestières et autres: l'accent devrait porter sur l'accroissement des investissements dans les industries forestières pour renforcer les capacités afin de pouvoir répondre à la demande interne et externe de produits forestiers. Il faudra accorder une attention particulière à l'amélioration des technologies pour rendre les produits compétitifs sur les marchés locaux et mondiaux.

11. Ressources nécessaires: les ressources annuelles nécessaires pour la mise en oeuvre de la composante forestière du Programme sont estimées en moyenne à 3,9 milliards de dollars EU, dont près d'un milliard devrait provenir du secteur des entreprises, d'autres investisseurs privés, d'organisations non gouvernementales, des agriculteurs et des communautés locales. Par conséquent, le montant des investissements annuels complémentaires nécessaires serait d'environ 2,9 milliards de dollars EU, qui devraient provenir des gouvernements et des partenaires extérieurs du développement.

2.3 Sous-secteur des pêches

12. En Afrique, les pêches sont importantes car elles assurent des moyens d'existence et sont une source d'aliments et de nutrition ainsi que de recettes en devises. Les pêches apportent également une contribution, très importante dans certains pays, à la croissance économique. Quelque 2,7 millions de personnes pratiquent la pêche, à plein temps, à temps partiel ou de façon occasionnelle, selon que le produit de cette activité est destiné à la subsistance ou à la vente. La consommation annuelle moyenne par habitant atteignait environ 8 kg (équivalent poids vif) à la fin des années 90, ce qui représentait à peu près 20 pour cent de la consommation de protéines animales. Les exportations nettes de l'ensemble du continent se chiffraient environ à 1,7 milliard de dollars EU en 2001, soit un chiffre supérieur aux recettes nettes en devises pour tout autre produit agricole africain. Le document complémentaire appelle l'attention sur les contraintes, les stratégies et l'incidence sur les ressources, qui sont résumées ci-après.

13. Contraintes entravant la mise en valeur des pêches: les pêches maritimes sont confrontées à diverses contraintes, en particulier les suivantes: i) *Faiblesse du cadre institutionnel* – notamment insuffisance des ressources humaines et financières; ii) *Inefficacité de la gestion de la pêche* – notamment absence de définition de zones et non-application de la législation, faible reconstitution des stocks, éducation insuffisante du public, affectation fragmentaire des ressources, mauvais contrôle de l'accès et conflits entre les utilisateurs (y compris entre les flottes industrielles et les flottes artisanales); et iii) *Manque de ressources humaines et financières* – en particulier pour les institutions publiques. En ce qui concerne **la pêche continentale**, les principaux obstacles tiennent à la surexploitation des ressources disponibles et à l'inefficacité de la gestion. Un premier objectif consiste à éviter l'épuisement des stocks et les coûts correspondants de reconstitution. Pour **le développement de l'aquaculture**, les obstacles varient d'une région à l'autre, selon le degré de développement de l'aquaculture. Ils incluent: i) *la disponibilité hydrique* dans certains pays gros producteurs comme l'Égypte; ii) *les technologies inappropriées* et les services de vulgarisation insuffisants pour faire connaître l'aquaculture (l'aquaculture est une activité relativement nouvelle dans beaucoup de pays); iii) *les problèmes de conservation* et les carences de l'infrastructure de transport; et iv) *l'absence de politiques globales pour l'aquaculture* ou d'une législation appropriée pour permettre une croissance régulière du secteur.

14. Stratégies et domaines prioritaires: le document complémentaire demande que le sous-secteur des pêches oeuvre à la réalisation de l'objectif global de renforcement de son rôle, non seulement en tant que source de croissance économique et de recettes en devises, mais encore comme source de moyens de subsistance, d'aliments et d'amélioration de la nutrition. Les trois principales stratégies générales désignées comme prioritaires pour les investissements futurs sont les suivantes:

- Amélioration du matériel de pêche et de l'infrastructure: il s'agit de l'amélioration des bateaux, des engins et des installations à terre pour les pêches maritimes. Il semblerait que ces améliorations puissent être financées par des banques commerciales et garanties par les avoirs du secteur et par les recettes futures, si des mesures sont prises pour assurer une plus grande rentabilité du secteur. L'expansion des ports de pêche et des centres de débarquement devrait être financée par des fonds publics.
- Développement d'une aquaculture commerciale en plein essor: il est tout à fait probable que l'intérêt pour l'aquaculture commerciale continuera à augmenter rapidement et à modeler l'avenir de l'aquaculture en Afrique. Cet intérêt ne peut se concrétiser que si les gouvernements mettent en place un cadre général favorable aux investissements privés.
- Politiques en matière de pêche et cadre institutionnel: il est nécessaire d'adopter des politiques visant clairement à assurer la durabilité des pêches dans le contexte des écosystèmes marins fonctionnels. Cela suppose une amélioration de la gouvernance garantissant: i) un système juridique pour les pêches; ii) un système efficace de gestion de la pêche.

15. Ressources financières nécessaires: on estime que les financements totaux nécessaires s'élèvent à 2,7 milliards de dollars EU pour 12 ans, soit une moyenne de 225 millions de

dollars EU par an. Le développement politique et institutionnel serait financé entièrement par le secteur public (environ 300 millions de dollars EU, soit 25 millions de dollars EU par an); le matériel et les infrastructures de pêche nécessiteraient environ 1,2 milliard de dollars EU pour 12 ans, soit 120 millions de dollars EU par an, et ils seraient principalement financés par des ressources publiques, mais avec une certaine participation du secteur privé. Le développement de l'aquaculture, également 1,2 milliard de dollars EU, devrait être entièrement financé par des sources privées, à l'exception des aspects de politique et institutionnels du sous-secteur.

Annexe 1: Les engrais et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Les ministres africains n'ont pas demandé expressément à ce que l'utilisation des engrais soit incluse dans le document complémentaire, mais cet aspect est considéré comme fondamental pour que l'Afrique puisse accroître la productivité de ses cultures. C'est pourquoi la FAO, à de nombreuses occasions, a appelé l'attention sur la nécessité d'accroître l'utilisation des engrais et d'évaluer la possibilité d'augmenter la production de cet intrant en Afrique. Les aspects essentiels qui sont mis en lumière sont notamment les suivants:

Pour relever le défi des engrais dans le contexte de la sécurité alimentaire, il faut créer une demande effective d'engrais. Mais pour cela, il faut que les engrais soient rentables. Il est donc nécessaire: i) que les agriculteurs reçoivent une part plus importante de la valeur des produits payée par les consommateurs; ii) qu'ils disposent de revenus accrus pour acheter des intrants; iii) qu'ils connaissent mieux l'utilisation efficace des engrais minéraux et organiques et iv) que des programmes de crédit agricole pour l'achat d'intrants soient mis en place et que les agriculteurs y aient accès. En outre, des politiques doivent être adoptées pour faciliter le commerce des engrais, notamment des systèmes pour les intrants ruraux afin d'assurer la disponibilité du produit, par exemple en créant des liens entre les négociants en produits agricoles, les fournisseurs d'engrais et les négociants en produits.

Malgré la faible fertilité des sols africains et par conséquent la faible efficacité des engrais, chaque tonne d'engrais azoté produirait au moins 5 tonnes supplémentaires de maïs ou de riz. Cette augmentation de la production aiderait à limiter les importations de l'Afrique subsaharienne, qui, en 2002, ont atteint quelque 2,5 millions de tonnes de maïs et 6 millions de tonnes de riz.

L'amélioration des rendements que garantit l'emploi d'engrais constitue, pour les petits agriculteurs souffrant d'insécurité alimentaire dans beaucoup de pays d'Afrique, une incitation à utiliser cet intrant: si les agriculteurs introduisent un système de petite irrigation, cette amélioration des rendements est plus sûre et le risque est plus limité. L'irrigation rentabilise l'utilisation des engrais et à son tour l'utilisation d'engrais est indispensable pour accroître les rendements et par là même garantir la rentabilité des investissements dans l'hydraulique agricole, ce qui en fait une priorité absolue dans les projets du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD.

L'Afrique importe la plus grande partie des engrais qu'elle utilise et leurs prix dépendent de l'offre et de la demande internationales. L'aptitude à réduire les coûts des engrais varie d'un pays à l'autre en Afrique. Les coûts des importations africaines d'engrais

étaient de l'ordre de 394 millions de dollars EU en 2003, mais les agriculteurs ont probablement payé le double de cette somme. Pour instaurer pour 2015 la sécurité alimentaire pour la moitié des Africains souffrant de la faim en accroissant la production intérieure, il faudrait une augmentation de l'ordre de 3 pour cent par an de la quantité d'engrais. Le coût des engrais proprement dits ne continuerait à représenter qu'une petite partie de la facture totale, car une bonne partie du coût tient au transport vers des destinations éloignées à l'intérieur des terres, avec des infrastructures en mauvais état, à la distribution dans les zones rurales, au coût des capitaux nécessaires pour financer les disponibilités, et aux risques commerciaux significatifs que prennent les importateurs et les négociants d'engrais lorsqu'ils s'efforcent de développer la demande intérieure.

Pour atteindre l'objectif fixé dans le Programme du NEPAD en matière de sécurité alimentaire, il faudrait un programme de développement composé des éléments et ayant les coûts d'investissement suivants:

- mise en œuvre et expansion de 22 plans d'action nationaux pour la fertilité des sols (y compris sur les sites établis des programmes spéciaux pour la sécurité alimentaire) afin d'améliorer l'exploitation des terres pendant cinq ans, concernant 1,3 million d'agriculteurs au moins, ce qui coûterait 660 millions de dollars EU pour obtenir une productivité plus élevée grâce aux engrais;
- mise en place d'un accès national aux marchés nationaux et régionaux des engrais et de systèmes d'information commerciale (par l'intermédiaire des accords sous-régionaux de coopération économique existants), soit 1,2 million de dollars EU;
- amélioration de l'efficacité des achats et développement de marchés ruraux pour la distribution en aval d'intrants, en collaboration avec les négociants en produits, dans le cadre des programmes spéciaux nationaux en cours pour la sécurité alimentaire, soit 432 millions de dollars EU sur 5 ans;
- renforcement de la capacité de production d'engrais, afin de satisfaire une demande effective accrue, le coût estimatif de l'investissement étant de 558 millions de dollars EU;
- mise en place d'un fonds de crédit pour le commerce des engrais, d'un coût estimatif de 100 à 175 millions de dollars EU;
- enfin, réouverture des usines de production NAFCON-Nigéria afin de permettre d'accroître les disponibilités d'engrais azotés au moins pour le marché de l'Afrique de l'Ouest (ce qui peut être fait en 18 mois).

Annexe 2: Ressources totales nécessaires pour les domaines prioritaires du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, de 2002 à 2015
(en milliards de dollars EU)

Pilier/Sous-secteur	Court terme 2002-2005 ¹	Moyen terme 2006-2010	Long terme 2011-2015	Total 2004-2015	Moyen ne annuell e

Programme initial:					
Terres et eau	12	32	25	69	4,9
Infrastructures rurales et capacités commerciales correspondantes	30	48	49	129	9,2
Approvisionnements alimentaires et dispositifs de protection sociale	13	18	18	47	3,4
Recherche et technologies	1	1	3	5	0,4
Total partiel	56	99	95	250	17,9
Nouveaux chapitres du Programme:					
Sous-secteur de l'élevage	2,8	6,8	11,6	21,2	1,8
Sous-secteur des forêts	7,7	20,5	18,7	46,9	3,9
Sous-secteur des pêches	0,5	1,1	1,1	2,7	0,2
Total partiel	11	39,4	31,4	70,8	5,9
TOTAL	67	127,4	126,4	319,8	23,8

¹ La période à court terme couvre les années 2004 et 2005 pour les investissements dans l'élevage, les forêts et les pêches.